

Les Paiements pour services environnementaux (PSE) : comment construire de nouveaux marchés entre agriculteurs et entreprises ?

Chaire Mutations Agricoles

Janvier 2022

THÈME N°2 : NÉGOCIER ET INSTITUER LA VALORISATION DES BIENS ENVIRONNEMENTAUX

Les Ateliers-conférence de la Chaire Mutations Agricoles sont l'occasion de faire le point sur une problématique contemporaine ou émergente, et de faire dialoguer les travaux des chercheurs et les expériences des partenaires pour produire de nouvelles connaissances.

Cet Atelier-Conférence a été préparé et animé par Soazig Di Bianco, Bertille Thareau, Annie Sigwalt et Caroline Leroux de l'ESA, Prune Passama du fonds de dotation Roullier, Pauline Conversy de la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire, Anaïs Lossignol de la fondation Avril, et par Marie-Laure Bailly de la FNCUMA.

Introduction

L'intérêt de la chaire Mutations agricoles pour les dispositifs de PSE tient à plusieurs constats. D'abord, nos enquêtes auprès d'agriculteurs montrent un engagement des agriculteurs dans des formes diversifiées d'écologisation de leurs pratiques. L'approfondissement de ce mouvement est moins un enjeu culturel, de sensibilisation, qu'un enjeu d'intéressement, de valorisation. Ensuite, les dispositifs existants pour promouvoir l'écologisation des pratiques sont perfectibles. Les dispositifs de filière (AB) ou publics (MAE) qui rétribuent les pratiques vertueuses pour l'environnement concernent une fraction limitée d'agriculteurs ou de pratiques. Enfin, dans ces dispositifs, les agriculteurs n'ont pas la possibilité de contribuer à la définition des pratiques pertinentes, ajustées à leurs contextes et aux enjeux environnementaux de leurs territoires. Leurs savoirs pratiques sont négligés, ils ne sont pas invités à s'engager comme acteurs de ces dispositifs. Les PSE semblent donc un moyen pour les agriculteurs de reprendre la main auprès de différents acteurs, dont des entreprises, comme le témoigne un retour d'expérience sur des dispositifs contrastés de PSE (LabPSE et Solenat).

L'essentiel :

- Les PSE apparaissent comme des opportunités de dépasser les limites des MAE relatives au calcul de la rémunération, à la durée du contrat et à l'échelle d'intervention (collective / individuelle) (P. Dupraz).
- La mise en œuvre des PSE suppose de concevoir 4 dimensions du dispositif : définir le service environnemental, établir le niveau de paiement, s'engager sur un résultat environnemental et concevoir un dispositif de paiement associé, valoriser les effets sur l'environnement d'emprises spatiale et temporelle élargies (P. Dupraz).
- La conception de marchés de SE suppose de travailler autour de 3 dimensions : la confiance et la crédibilité des contrats; l'efficacité du dispositif; l'échelle des projets (B.Thareau)
- Sur ces dimensions, les dispositifs de PSE émergents sont contrastés, comme en témoignent Solenat et Labpse (gouvernance, SE visé, échelle...).
- Dans tous les cas, l'établissement de liens avec des acheteurs est un travail nouveau, qui mobilise des connaissances, des réseaux, des savoir faire à construire pour les agriculteurs.
- Au final l'analyse concrète des PSE en train de se faire interroge la notion de marchandisation des services environnementaux... n'assiste-t-on pas à la définition locale d'un bien commun mobilisant de spartes territorialisées, et bien souvent, en arrière plan ,la puissance publique ? (C. Darrot)

Conférence : « Les paiements pour services environnementaux »

Pierre DUPRAZ, Economiste, UMR SMART, INRAE, Rennes



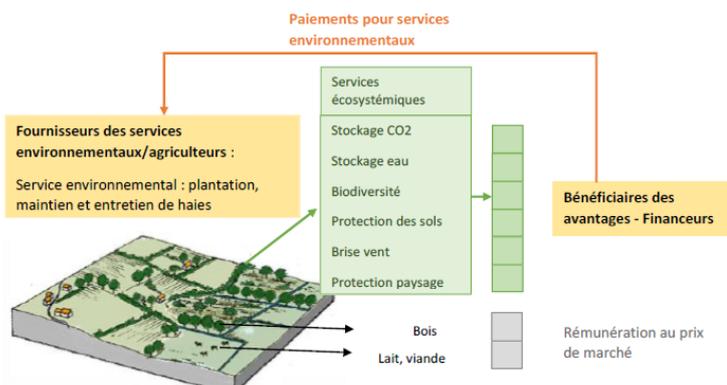
1/ Caractérisation des PSE

La FAO (2007) fournit la définition générale suivante des paiements pour services environnementaux (PSE) qui fait encore autorité: « Les transactions PSE consistent en des opérations volontaires par lesquelles un prestataire de services est rémunéré par, ou pour le compte des bénéficiaires de ces services, pour des pratiques de gestion agricole, forestière, côtière ou marine dont on attend une fourniture de services plus constante ou plus efficace qu'elle ne l'aurait été sans de tels paiements. Il peut s'agir d'une rétribution monétaire ou d'une autre forme de paiement ». De nombreuses autres définitions ont été proposées dans la littérature scientifique et discutées par Wunders (2015). Dans sa pre-

mière définition des PSE Wunders en 2005 ne parle pas de payeur mais d'acheteur des services environnementaux. Il présente les PSE comme l'intégration au sein d'une transaction volontaire et privée de la redevance payée par l'utilisateur des services environnementaux et de la rémunération du fournisseur de ces services. En 2015, il prend acte de l'élargissement de la notion de PSE à des dispositifs publics où une autorité publique est le payeur pour le compte des usagers appartenant à la collectivité que cette autorité gouverne. Il précise que ces PSE financés par un gouvernement sont fréquemment observés pour les biens à caractère public et rappelle qu'ils sont plus adaptés en raison du problème de passager clandestin, qui rend le financement volontaire des biens publics impossible ou sous optimal. Les mesures agro-environnementales depuis les années 1990, et les mesures agri-environnementales climatiques (MAEC) depuis 2014, de la politique agricole commune (PAC) peuvent être considérées comme une forme de PSE (Duval et al., 2016). Les PSE se sont imposés dans les débats scientifiques et politiques concer-

nant les relations entre agriculture et environnement et donc entre les agriculteurs et la société. Les raisons de ce succès sont multiples mais aussi différentes selon les groupes d'intérêts qui s'en saisissent. L'une des raisons communes à tous est certainement l'insuffisance des politiques publiques, y compris des MAE, visant la régulation des effets environnementaux de l'agriculture. Les PSE constituent une notion aux contours qui restent assez flous. Cela s'explique en grande partie par l'absence de définition concrète des services environnementaux (SE) eux-mêmes comme le relève Wunders (2015) dans sa revue de littérature. Duval et al. (2016) définissent les SE comme la variation de services écosystémiques imputable à l'action de l'agriculteur. Cette présentation renvoie donc à la définition des services écosystémiques, rendus par la Nature à l'Homme (Millennium Ecosystem Assessment, 2005), en exprimant bien qu'un SE est un flux entre personnes, donc entre agents économiques. Elle n'est malheureusement pas plus opérationnelle, n'ayant aucune réalité juridique et posant de sérieux problèmes de quantification et de choix des indicateurs pertinents.

Figure 1 : Dispositif de PSE



Source : Auteus (coupe paysagère extraite de www.paysages.loire-atlantique.gouv.fr)

2/ Les PSE pour compenser les limites des MAE ?

Plusieurs initiatives, décrites dans le projet européen CONSOLE (<https://console-project.eu/>), visent à des PSE dépassant les limites rencontrées par les MAE : i) des paiements limités au calcul du manque à gagner induit par respect des prescriptions, donc peinant à inclure une incitation pour

les agriculteurs, ii) des contrats limités dans le temps, en général 5 ans, ne garantissant pas l'établissement ou la consolidation des effets environnementaux, iii) des contrats individuels peinant à atteindre une emprise géographique suffisante pour aboutir à des effets environnementaux significatifs, par exemple de la qualité de l'eau d'un bassin

versant ou du maintien d'infrastructures écologiques. Pour ce faire, il s'agit de mobiliser des financements privés et/ou publics et des contrats échappant à la PAC et aux contraintes inhérentes aux aides publiques à l'agriculture. Ainsi, dans l'ouest de la France les associations AI-

li'homme et Solenat adossées aux Chambres d'agriculture et le projet LabPSE (porté par l'association TRAME) ambitionnent de faire des agriculteurs des vendeurs de services environnementaux. Cette entreprise doit résoudre de nouvelles questions, mais aussi des questions déjà présentes dans l'élaboration et la mise en œuvre des MAE.

La première question concerne la définition des services environnementaux (SE). Les SE peuvent être vus comme des contributions de l'activité agricole à une modification positive de l'état de l'environnement. En l'absence d'échanges marchands ou de politiques régulant ces contributions, elles ne sont pas définies concrètement. C'est l'établissement d'un PSE qui va définir le ou les SE concernés au travers des termes du contrat. Dans les MAE ces SE sont généralement définis par des pratiques agricoles dont les motivations environnementales peuvent être très vagues (améliorer la biodiversité ou la qualité de l'eau) et une documentation des causalités entre ces motivations et les pratiques prescrites plus ou moins fournie et convaincante. L'introduction de nouveaux financeurs est susceptible de modifier cette approche, en conditionnant les paiements à des conditions plus ou moins exigeantes ou de nature différente, par exemple en utilisant des indicateurs différents comme la tonne de carbone séquestrée dans les sols.

La deuxième question concerne le niveau du paiement. Un PSE sera effectif si le paiement s'établit entre le manque à gagner des agriculteurs ciblés et le consentement à payer maximal du financeur, qui définissent l'espace de négociation. Certains financeurs peuvent connaître le coût d'opportunité du PSE qu'ils proposent. Un producteur d'eau potable

peut savoir le coût de traitement d'un excédent de nitrate ou de pesticides dans l'eau brute qu'il prélève. Un acheteur de crédits carbone peut se baser sur des valeurs de référence comme la contribution énergie climat ou le prix de la tonne d'équivalent CO2 sur le marché européen. Cependant certaines cibles environnementales telles que la biodiversité n'ont pas de valeur de référence, ni même d'indicateurs permettant de la quantifier de manière homogène d'une situation à l'autre. Dans ces cas-là, la négociation conduisant à l'établissement du PSE est fondamentale, car c'est elle qui établira une valeur de référence.

La troisième question concerne le passage d'une obligation de moyens à une obligation de résultat et l'acceptation d'un risque plus élevé par l'agriculteur. Il s'agit d'établir une certaine proportionnalité entre le paiement et l'effet environnemental recherché. Peu de MAE, comme les prairies fleuries, se sont engagées dans cette voie afin de responsabiliser les agriculteurs et de stimuler leurs compétences et leur créativité pour une production professionnelle de SE. La contrepartie est aussi un risque plus élevé supporté par l'agriculteur car d'autres facteurs influent sur ce résultat, donc sur le paiement effectif. Cela implique d'inclure la prime de risque correspondante dans le paiement, ou bien de mutualiser le risque dans un contrat collectif. On peut constater que les obligations de résultats contractualisées sont souvent des résultats intermédiaires : la diversité des plantes à fleurs n'est elle-même qu'un moyen pour soutenir les populations de pollinisateurs ou plus généralement la diversité faunistique. Le financeur des prairies fleuries garde donc une partie du risque à sa charge.

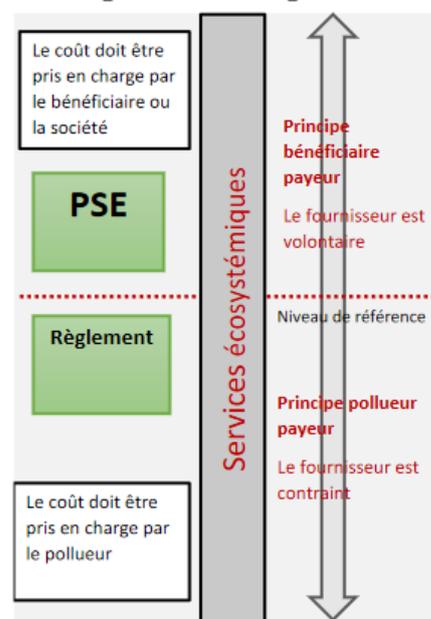
La quatrième question concerne la cohérence spatiale et temporelle des dispositifs PSE. Les phénomènes reliant les pratiques agricoles à leurs différents effets environnementaux sont souvent lents et concernent des écosystèmes dont l'emprise spatiale englobe plusieurs exploitations. Desjeux et al.* ont montré que les MAE territorialisées (2007-2013), dont l'éligibilité est restreinte à un territoire ciblé était les seules à agir significativement sur des indicateurs intermédiaires tels que la diversité des cultures et le maintien des prairies permanentes. Ils montrent aussi la persistance des effets de mesures de la période précédente (2000-2006). Les PSE hors PAC ouvrent l'opportunité de contrat de plus long terme, et de contrats collectifs sur un territoire cohérent. Ces nouvelles possibilités d'agrégation spatiale et temporelle doivent cependant être acceptables par les financeurs et peuvent nécessiter de l'intermédiation bancaire pour transformer des financements immédiats en paiements étalés sur 10 ou 20 ans. Elles doivent aussi considérer les questions des transmissions des exploitations et de la terre agricoles.

3/ Les PSE et la PAC

Parallèlement la future PAC (2023-2027) affiche explicitement dans ses objectifs le climat, la biodiversité et d'autres attentes sociétales telles que la santé globale et le bien-être animal, des objectifs souvent contradictoires entre eux. Elle se dote d'un nouvel instrument, l'éco-régime, qui mobilisera 25% des aides du premier pilier. Pour la France il s'agit de plus de 1 500 millions d'euros par an à comparer aux paiements actuels des MAEC d'environ 250 millions

par an. La mesure 24 du plan national « biodiversité » de 2018 avec les « PSE Macron » se voulait une préfiguration de ces éco-régimes. Nous manquons évidemment de recul sur ces nouveaux instruments, jugés, par de nombreux commentateurs insuffisants, et peu incitatifs au regard des enjeux européens et planétaires. Ils constituent cependant un nouveau contexte pour l'établissement de PSE hors PAC.

Figure 2 : PSE et règlement



Source : Adapté de Matzdorf et al. 2014

* Desjeux Y., Dupraz P., Kuhlman T., Paracchini M.L., Michels R., Maigné E. and Reinhard S. (2015). Evaluating the impact of rural development measures on nature value indicators at different spatial levels: Application to France and The Netherlands. *Ecological Indicators*, 59, 41-61.

Comment organiser les liens entre agriculteurs et entreprises ? Diversité des points de vue et dimensions en jeu

Bertille THAREAU, sociologue, ESA, Chaire Mutations Agricoles



Les paiements pour service environnementaux émergent interrogent la capacité des agriculteurs à devenir acteurs de ces dispositifs. Le projet Carbocage a été l'occasion d'enquêter sur un type de PSE singulier, fondé sur la séquestration de carbone par les haies. 88 personnes ont été interrogées (agriculteurs, entreprises, élus ou agents de collectivités locales). Il ressort de cette enquête deux résultats saillants.

D'abord ces dispositifs suscitent l'intérêt. Mais les enquêtés formulent des ambitions différentes. Certains y voient par exemple une façon de mobiliser de nombreux acteurs autour de pratiques vertueuses et d'autres une manière de rétribuer des engagements ambitieux. Cette diversité nous permet d'anticiper une difficulté dans la construction d'un projet de PSE.

Ensuite, l'enquête a permis d'explorer les formes que pourraient prendre les dispositifs de PSE. Les préférences des enquêtés sont contrastées et font émerger quatre visions des dispositifs souhaitables. Des dispositifs de type « développement local », « Contrats de gré à gré entre entreprises et agriculteurs » dans un dispositif léger et

peu coûteux, inscription au sein d'un « dispositif international de marché du carbone » et dispositif « d'action publique environnementale national agrégé ». Ce qui est en jeu dans ces préférences c'est la façon de voir trois dimensions centrales dans la gouvernance des dispositifs de PSE :

- La confiance entre parties et la crédibilité des contrats, qui s'instaure par la relation interpersonnelle ou par l'intermédiaire de procédures instituées ;
- L'efficacité du dispositif : quand certains cherchent à limiter les coûts de transaction pour flécher le paiement sur la fourniture de service, d'autres considèrent qu'il est essentiel d'investir dans le fonctionnement du dispositif pour le crédibiliser, mais aussi pour mobiliser et former les acteurs
- L'échelle des projets qui reflète l'ambition des PSE et la façon dont elle s'articule avec la visée des acteurs : soit au niveau de chaque entreprise, soit à l'échelle de collectifs territorialisés, soit enfin à l'échelle du groupe professionnel, social.

Retour d'expérience sur des dispositifs de PSE contrastés : comment ces dispositifs organisent les relations entre les agriculteurs et les acheteurs ?



Carine CHASSÉ,

Agricultrice à Piré sur Seiche, contributrice au projet de PSE « Carabes et Canopée » (LabPSE)

Sandra DELAUNAY,

Chargée de mission à Trame, chargée de

l'accompagnement des groupes locaux pour le montage de PSE (LabPSE)

Michel DAUTON,

agriculteur retraité, président de Solenat

Stéphane GALIBERT,

PDG de YesWimmo, mécène au sein de Solenat

Sandra Delaunay et Carine Chassé contribuent au projet LabPSE. Le projet est né de 2 rencontres, en 2017 entre des agriculteurs issus de différents réseaux professionnels, de TRAME, de chercheurs de l'INRAE. Les participants identifient les PSE comme une voie pour valoriser les bénéfices environnementaux produits par les systèmes agricoles. Le programme LabPSE est lancé pour expérimenter des dispositifs locaux sur 4 territoires en Bretagne et Pays de la Loire. Concrètement, dans la Vallée de la Seiche, 6 agriculteurs sont mobilisés. Leur groupe, « Carabe et Canopée », a construit une offre centrée sur l'arbre, il s'agit d'offrir un bouquet de services environnementaux en améliorant les continuités bocagères et les fonctionnalités écologiques des haies. Pendant près de 2 ans, le groupe a fourni un travail important pour connaître les dispositifs existants autour de la haie ; se former aux bonnes pratiques de gestion ; choisir un cahier des charges

de référence et une voie de certification (label haie) ; l'ajuster à leur projet, pour avoir un impact plus systémique sur la durabilité des exploitations agricoles. Pour C. Chassé, le projet de PSE c'est un prolongement d'une approche globale de l'agriculture et de son rapport à l'environnement en tant qu'agricultrice (soin au sol, aux animaux). Le PSE permet de traduire cela sur les exploitations engagées mais surtout de mobiliser d'autres acteurs, en particulier des entreprises, pour que chacun se sente impliqué dans la protection de la planète. L'Etat ne parvient pas à créer cet engagement commun, des alliances locales entre agriculteurs et entreprises doivent se mettre en place. Michel Dauton a participé à la naissance de Solenat en 2020. Cette association régionale a été fondée par la FRSEA, les FDSEA, les JA et la Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire. Dans un contexte « d'Agribashing », les responsables professionnels ont la volonté de reconnecter les

agriculteurs et le reste de la société, d'impliquer les agriculteurs dans la lutte contre le changement climatique car ils peuvent être source de solution (stockage carbone). Pour cela il faut un outil qui puisse organiser la mise en relation entre agriculteurs volontaires pour mettre en place des pratiques vertueuses pour l'environnement et les entreprises. C'est le rôle de Solenat. Les premiers

contrats ont porté sur le stockage carbone, puis d'autres contrats ont été conçus sur la biodiversité ou d'autres aspects des systèmes agricoles (mise en place de couverts végétaux et de surfaces accueillantes pour des pollinisateurs par exemple). Ces contrats peuvent être proposés à l'échelle régionale ou être déclinés au niveau de différents territoires en Pays de la Loire. Pour M. Dauton, les PSE

doivent permettre de dépasser les limites des dispositifs publics de type MAE. L'enjeu est d'impulser des changements de pratiques et donner aux agriculteurs les moyens pour le faire, en particulier économiques ; de sortir de situations conflictuelles où les agriculteurs vivent mal leur métier.

	Carabe et Canopée	Solenat
Acteurs centraux	6 agriculteurs, Trame-LabPSE 	Chambre d'agriculture, FRSEA - FDSEA, JA
Autres acteurs	Comité local d'expertise	Membres associés - Conseil scientifique
Echelle	Intercommunale	Régionale, ou locale pour certains projets
Structuration	En émergence 	Association créée en 2020
Contrats signés ?	Non	Oui, 6 entreprises
Services écosystémiques	Bouquet de services écosystémiques rendus par la haie	Climat  Biodiversité  Qualité de l'eau 
Cahiers des charges	 Construit par le groupe, au-delà du label Haie	<ul style="list-style-type: none"> • Carbonagri : Plan d'action cousu main par agriculteur • Carbocage : plan de gestion durable des haies personnalisés • Pollinisateurs : contrats type conçus par Solenat
Certification	Label Haie 	Selon les contrats Label Bas Carbone // aucune 
Contrôle / garantie	Future structure avec certification externe	Solenat

La réussite de ces deux projets suppose d'embarquer des entreprises pour financer les PSE. Stéphane Galibert, entrepreneur et mécène au sein de Solenat témoigne de son engagement. Comme chef d'entreprise et citoyen, il souhaite participer à l'amélioration de la qualité de l'environnement. Pour lui, aider l'agriculture c'est aider le territoire et améliorer la qualité de vie. Concrètement, il se trouvait engagé dans différentes instances professionnelles (Medef) et locales (Conseil de développement de l'agglomération du Mans). Il rencontre dans ce cadre M. Dauton et l'association Solenat à l'occasion d'un travail territorial sur l'empreinte carbone (PCAET). La Chambre d'Agriculture faisait des diagnostics gaz à effet de Serre chez les agriculteurs, mais ces derniers n'étaient pas soutenus pour mettre en œuvre les plans d'action... Son premier projet de PSE naît ici : soutenir les agriculteurs pour améliorer le stockage carbone. Solenat apparaît comme la structure qui permet de collecter les fonds pour que les donateurs bénéficient du mécénat.

Pour les deux dispositifs, mobiliser des entreprises est une gageure. Le monde des entreprises et le milieu agricole n'ont pas l'habitude de travailler ensemble. Lorsqu'on s'adresse à une entreprise, c'est un message nouveau, qui nécessite une vraie préparation et anticipation, il faut se former pour mettre en valeur la plus-value pour les entreprises. Il faut aussi avoir un contact pour atteindre le bon interlo-

cuteur dans les entreprises. Enfin le fait que le sujet PSE ne soit pas encore connu constitue une difficulté de plus. Dans Solenat, ce sont des binômes agriculteur - salarié qui poussent la porte des entreprises. Dans labPSE, les agriculteurs sont en train de se former pour devenir ambassadeurs de ces PSE et adopter une posture de vendeurs. Les pilotes cherchent également à travailler avec des collectivités pour mobiliser des partenaires locaux. Une fois l'entreprise intéressée, quel est son rôle ? que négocie-t-on ? Pour Solenat qui a déjà eu l'opportunité de mobiliser des entreprises, M. Dauton décrit différentes situations. Il y a les premiers contrats conclus, ils ont été co-construits entre les agriculteurs signataires et les mécènes. C'est du cousu-main. Sur de nouveaux contrats (jachères ou cultures mellifères), un contrat prototype est construit avec l'appui de la chambre d'agriculture (salariés et agriculteurs), puis l'enjeu est de le déployer de manière plus standardisée ensuite. Cette standardisation devrait permettre d'avoir une offre plus lisible, et de stabiliser le modèle économique de Solenat (limiter les coûts de transaction). Dans le travail de conception des pratiques qui soutiennent l'offre de service, les entreprises n'interviennent pas. S. Galibert explique qu'en tant qu'entrepreneur, il ne se sent pas légitime à proposer des pratiques particulières, il ne connaît pas les façons d'améliorer les services écosystémiques ni les contraintes des agriculteurs. Les entreprises

peuvent exprimer un intérêt pour certains services (climat, biodiversité, paysage). Mais pour lui, l'intérêt d'une structure collective agricole est de garantir qu'un travail sérieux a été conduit avec des professionnels pour proposer un contrat pertinent. Pour ce qui est du prix payé aux producteurs, là aussi, l'entrepreneur intervient peu. En tant que patron de PME, sa capacité de financement est limitée ; c'est en termes de budget qu'il se positionne. Ensuite, charge à Solenat et ses partenaires de rassembler suffisamment de financeurs pour pouvoir financer les services à la hauteur de ce qu'ils valent... et de leur côté, les collectifs d'agriculteurs fondent leur raisonnement sur les coûts de production du service, mais ensuite, tout l'enjeu est de confronter cette « valeur estimée » à des possibilités effectives de financement !

Conclusion

La discussion permet d'identifier des défis ou questions en suspens pour ces initiatives pilotes : Comment mobiliser les nombreuses TPE et PME des territoires pour massifier les financements ? Comment endosser une posture de vendeur quand on est agriculteur (temps dédié, formation...) ? Quel équilibre trouver entre une offre simple et lisible, compartimentée par service environnemental, et l'enjeu de promouvoir une agriculture durable de manière plus systémique ?



Les échanges autour des PSE présentent des points communs avec la réflexion politique autour des Biens Publics Environnementaux : on constate que ces deux concepts désignent finalement les mêmes objets, c'est-à-dire les externalités positives environnementales produites par l'agriculture (ou que l'on souhaiterait qu'elle produise).

Le concept de PSE a surgi dans le débat public à la faveur des débats autour de la programmation PAC 2021-2027. La mobilisation de ce concept souligne un changement dans l'orientation politique générale de la PAC, avec un tournant libéral. Contrairement au concept de biens publics, qui reconnaît le caractère difficilement marchandisable des services environnementaux, le concept de PSE repose plutôt sur le projet de réduire au minimum la quantité de biens non marchands, en essayant de fixer une valeur économique à autant de choses que possible, dont les services environnementaux. L'emprise du marché sur le mode d'accord entre agriculture et société s'étend plus loin avec ce concept des PSE qu'avec la notion de Biens Publics.

Ceci constaté, ce projet de rendre marchandisable ces services environnementaux pose toute une série de questions.

Il reste à préciser comment on définit la valeur marchande de ce service : la mobilisation de la notion de biens publics reposait justement sur l'impression que ce problème était indépassable pour certains objets, et justifiait d'autres solutions que le marché.

Il est intéressant de souligner un paradoxe. Alors

que le concept de PSE repose sur un retour à la marchandisation de ces objets, et donc sur une transaction de privé à privé, on observe que la construction des PSE repose souvent sur une intervention de la puissance publique.

Le paradoxe observé est donc le suivant : est-ce une privatisation de la puissance publique, ou est-ce un signal montrant qu'on ne sait finalement pas très bien comment faire pour privatiser complètement cette transaction dans un échange marchand privé ? Les PSE publics sont-ils finalement une forme déguisée de prise en charge des biens publics environnementaux par la puissance publique, signant l'échec de la radicalisation du projet marchand sur laquelle repose le projet des PSE ?

Il est également intéressant d'observer que la négociation des PSE s'inscrit souvent dans un espace précis, et souvent très local, avec des parties prenantes identifiées. Ces caractéristiques rendent le concept beaucoup plus concret que celui de biens publics, dont le caractère très général bridait souvent la mise en œuvre sur le terrain. Cependant cela ouvre un ensemble de questions pragmatiques pour que la négociation autour d'un contrat donné de PSE puisse aboutir : quel est l'espace concerné ? Celui de l'exploitation elle-même, celui du service, de tout le collectif (spatialement, et socialement) bénéficiaire du service ? Quels sont les acteurs légitimes pour en bénéficier, ceux qui sont manquants ?

Les mondes agricoles changent, les sociologues et économistes de l'École supérieure d'agricultures analysent ces évolutions en connexion directe avec des professionnels engagés dans la chaire partenariale «Mutations Agricoles»



Suivre nos travaux :



POUR ALLER PLUS LOIN

Bailly Marie-Laure, Delaunay Sandra, Issanchou Alice, Leroux Caroline, Paillard Hélène et Thareau Bertille, « Se lancer dans une démarche de PSE avec des collectifs agricoles. Enseignements méthodologiques du projet labPSE. » Trame, Inrae, 2022.

Colombie Sarah, Ligneau Laurence, Thareau Bertille, Viaud Valérie, Coisson Thomas, Dupraz Pierre, Seyni Nasser, Thomas Mickael, Messenger Olivier et Trevisol Audrey, « CARBOCAGE, vers la neutralité carbone des territoires ». Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire, ADEME, 2020.

Duval, Lise, Thomas Binet, Pierre Dupraz, Solenn Leplay, Claire Etrillard, Michel Pech, Elise Deniel, et Marie Laustriat. « Paiements pour services environnementaux et méthodes d'évaluation économique. Enseignements pour les mesures agro-environnementales de la politique agricole commune. » Etude réalisée pour le ministère en charge de l'agriculture. Rapport final, 2016.

Wunder, Sven. (2015). Revisiting the concept of payments for environmental services. *Ecological Economics* (117), 234-243.

Retrouvez toutes les publications sur le site de la Chaire Mutations Agricoles :

www.chaire-mutations-agricoles.com

ILS SOUTIENNENT LA CHAIRE MUTATIONS AGRICOLES



FONDS DE DOTATION
ROULLIER

